

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 mai 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCAATION

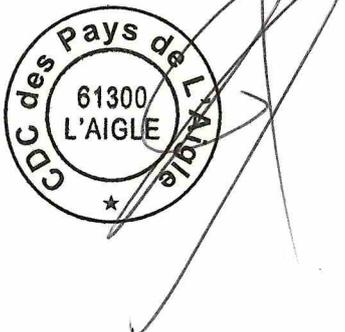
Datée	Du 13/05/22
Affichée	du 13/03/22

OBJET

Désaffectation des locaux de  
l'école de Glos la Ferrière

Acte rendu exécutoire après  
publication le 24 mai 2022

Le Président,  
Jean SELLIER



Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU  
Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Eric ZO  
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Serge GODARD représenté par Sylvain GANDAIS

**Absents excusés :** Pascal SUARD  
Fabrice GLORIA  
Virginie VIOLET

**Absents :** Charlene RENARD  
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE  
François HUREL

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée aux affaires scolaires, expose aux membres du Conseil que suite à la décision prise le 10 mars 2021 de valider la fermeture du site scolaire de Glos la Ferrière, cette école n'est plus en service depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Seule la garderie du matin et du soir a été maintenue dans une des salles de cette école.

Les locaux de cette école n'étant plus nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire par la Communauté de Communes, il y a lieu de procéder à leur désaffectation et leur rétrocession à la commune de La Ferté-en-Ouche, propriétaire desdits locaux. La mise à disposition de la Communauté de Communes par la commune de la salle nécessaire à la garderie fera l'objet d'une convention spécifique.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1321-1 et L1321 3,
- Vu la délibération n° 2021-03-10-041 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2021 validant la fermeture du site scolaire de Glos la Ferrière
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet, en date du 02 mai 2022, au projet de désaffectation de l'école de Glos la Ferrière
- Considérant que l'école de Glos la Ferrière n'est plus en service,

**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **APPROUVE** la désaffectation de l'école de Glos la Ferrière – commune de La Ferté-en-Ouche,
- **DECIDE** de rétrocéder à la commune de La Ferté-en-Ouche le bien mis à disposition
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout document se rapportant à ce dossier

Acte rendu exécutoire après  
publication le 24 mai 2022

Le Président,  
Jean SELLIER

**VOTE : UNANIMITE**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.